

Monsieur Jean-Luc MARX
Préfet de la Région Grand Est
5 place de la République
67000 STRASBOURG

Châlons-en-Champagne, le 29 janvier 2019

Affaire suivie par M. Patrick DAL CIN
Tél. : 03 26 70 31 24 – patrick.dalcin@grandest.fr

Monsieur le Préfet,

Je souhaite vous alerter sur le dossier Stocamine en raison des annonces dont ce dossier a fait l'objet et à la lumière du travail d'auto-saisine que le CESER conduit depuis fin 2018.

Le 21 janvier dernier, Monsieur François de RUGY, Ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, a annoncé, sa décision de poursuivre le confinement des 42 000 tonnes de déchets ultimes sur le site de Stocamine à WITTELSHEIM.

Pour mémoire, ce site devait être un modèle français pour l'enfouissement profond des déchets dangereux. Pourtant, il a rapidement montré ses limites après seulement quelques années d'exploitation. Si je ne reviens pas sur les causes de l'arrêt de l'enfouissement qui s'en est ensuivi, ni sur les effets négatifs potentiels sur la nappe d'eau dénoncés tant par les élus, que les citoyens ou les associations environnementales, il me semble indispensable d'attirer votre attention sur le fait que ce site devait être réversible, et donc que, si des solutions autres que l'enfouissement ou si des incidents survenaient, les déchets pouvaient en être extraits pour un autre traitement.

Je constate que Monsieur le Ministre, par son annonce, renonce de fait à ce principe. Ceci me semble dommageable, tant sur la forme que sur le fond, et préjudiciable à la compréhension de l'action publique par nos concitoyens.

Sur la forme, je déplore que cette décision ait été annoncée par courrier alors que les membres de la commission de suivi du site n'étaient pas prévenus préalablement, découvrant cette décision en séance. Cette façon de faire renforce le fort climat de défiance qui s'exprime dans le pays depuis plusieurs mois. Il s'agit donc là d'un très mauvais message au moment où se développe le « Grand débat » voulu par Monsieur le Président de la République.



Sur le fond, je m'interroge sur les choix qui prévalent. En effet, un débat public est attendu sur la gestion des déchets radioactifs, et celui-ci va tout particulièrement concerner la région Grand Est. A cet effet, le CESER s'est engagé en 2018, par autosaisine, sur ce sujet dans l'idée de pouvoir apporter la contribution légitime des socioprofessionnels de notre Région. Vous le savez, la réversibilité est, depuis longtemps, un sujet central qui est, selon sa réalité, de nature à rassurer ou, au contraire, à inquiéter les acteurs et le grand public.

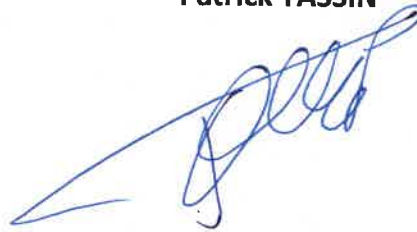
Je n'ignore pas que la loi du 25 juillet 2016 est intervenue sur la réversibilité. Elle occupera sans aucun doute une place particulière dans le débat public qui va s'engager. Il me semble que la méthode et les raisons évoquées de l'abandon de ce principe à Stocamine sont un très mauvais signal de l'État qui y renonce pour des raisons motivées essentiellement par des critères économiques.

A la lumière de ces différents points, je vous alerte donc, Monsieur le Préfet, car je mesure que cette annonce ministérielle est de nature à conforter la défiance publique vis-à-vis de Cigéo et, plus généralement, vis-à-vis de toute la sphère publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération très distinguée.

Bien cordialement!

Patrick TASSIN



Président du CESER Grand Est

